

Collectivités et établissement d'ESR en transition énergétique

Etude sur la décision de rénovation thermique dans les copropriétés privées : dispositif de recherche associé au programme Mur|Mur2

Etablissement d'ESR

Université Grenoble-Alpes

Personne contact : Odile Blanchard, Maîtresse de conférence en économie, responsable de l'étude,
Odile.Blanchard@univ-grenoble-alpes.fr, 04 76 82 85 84

Collectivité territoriale

Grenoble-Alpes Métropole

Philippe Bertrand, chef de projet efficacité énergétique, philippe.bertrand@lametro.fr, 04 76 59 28 25

Type d'initiative

Démarche de la collectivité s'appuyant sur l'expertise de l'université

Domaine d'action

Energie

Enjeux et objectifs

Le secteur de l'habitat représente un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire de Grenoble-Alpes Métropole, le chauffage des bâtiments étant la principale cause de ces émissions. Pour agir efficacement contre le changement climatique, il s'avère donc nécessaire de réduire les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation. Le parc de logements se renouvelant très lentement (à un rythme d'environ 1% par an), l'enjeu consiste à intervenir sur les logements existants, donc de procéder à de la rénovation énergétique.

Dans cette optique, les collectivités territoriales, l'ADEME et l'Etat proposent une variété de dispositifs d'accompagnement technique et financier pour inciter fortement les propriétaires à rénover leurs biens. Grenoble-Alpes Métropole porte notamment les campagnes Mur|Mur d'isolation et de rénovation thermique des bâtiments. Cependant ces dispositifs ne sont pas suffisamment mobilisés et le rythme de rénovation des logements reste bien inférieurs aux objectifs nécessaires pour contenir le changement climatique dans des limites acceptables.

Présentation générale de l'initiative

Pour mieux comprendre la faible mobilisation des dispositifs d'accompagnement, Grenoble-Alpes Métropole a donc décidé de s'appuyer sur l'expertise du laboratoire d'économie appliquée de Grenoble (GAEL), rattaché à l'Université Grenoble-Alpes. L'objectif principal de ce travail est de mieux comprendre la logique de prise de décision de rénovation énergétique au sein d'une copropriété. Il s'agit notamment de comprendre les raisons de décisions négatives.

Le projet de recherche rassemble quatre enseignants-chercheurs du laboratoire GAEL de l'université Grenoble-Alpes. Il se compose de deux phases : une première d'étude quantitative et une seconde d'enquête qualitative. La première phase consiste en une analyse de donnée statistiques fournies par la Métropole, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et de SOLiHa (acteur associatif du logement social et de la gestion locative solidaire). Ces données portent sur les 200 copropriétés accompagnées dans le cadre du programme Mur|Mur 1 et, parmi elles, les 85 qui ont effectivement voté les travaux de rénovation énergétique. Elles portent notamment sur les montants des subventions versées, l'ancienneté du bâtiment et les caractéristiques des propriétaires (âge, participation au vote des rénovations, etc.).

La seconde phase du projet de recherche vient compléter ce travail par une démarche qualitative portant sur le programme Mur|Mur 2. Elle consiste à l'observation de réunions de copropriété dans un échantillon de 20 copropriétés représentatives en termes de taille, de type de chauffage, de type d'énergie et de localisation de la diversité des situations rencontrées sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Ces réunions portent sur le programme Mur|Mur 2. Les copropriétaires y décident d'engager ou non leur copropriété dans le programme. Les chercheurs participent de manière discrète et anonyme aux réunions qu'ils enregistrent pour ensuite les retranscrire et analyser la teneur des échanges à l'aide de logiciels d'analyse textuelle. Ils cherchent à comprendre la dynamique de groupe (nombre de prises de paroles, temps de parole, sujets abordés, etc.) pour tenter d'identifier des facteurs de l'engagement ou non d'une copropriété dans le programme. La Métropole souhaite également étudier si la personnalité de l'acteur et le discours qu'il mobilise qui anime la réunion a un impact sur la décision prise par les copropriétaires.

Historique de l'initiative

- **2010-2014** : campagne de rénovation Mur|Mur 1
- **Avril 2016** : lancement de la campagne Mur|Mur 2
- **2016** : lancement du projet de recherche
- **Juin 2018** : présentation des résultats intermédiaires
- **2019** : présentation des résultats finaux

Etat d'avancement

En cours

Relations entre collectivités et établissements d'ESR

De manière générale, il existe une assez forte proximité entre la Métropole et le monde de la recherche. Elle se traduit par un certain nombre de passerelles collaboratives entre les deux types d'acteurs. La Métropole sollicite souvent le monde de la recherche pour prendre à ses instances et comités de pilotage. Elle souhaite ainsi avoir un regard de « conseil scientifique ».

Sur les projets de recherche liés au programme Mur|Mur, la Métropole a apporté les données et un financement, tandis que l'université a réalisé un important travail de nettoyage des bases de données transmises. L'université a également pu mobiliser les données sous forme de cas d'étude dans ses enseignements.

Partenaire(s) de l'initiative

L'initiative a bénéficié du soutien de l'ALEC et de SOLiHa qui ont fourni les données sur lesquelles se base l'analyse économétrique. Elles ont également permis aux chercheurs d'avoir accès aux réunions de copropriétés (terrain d'enquête de la 2^e phase du projet).

Montage juridique et gouvernance de l'initiative

Le projet de recherche est une commande de Grenoble-Alpes Métropole à l'Université. Un contrat de recherche lie les deux parties.

Budget et montage financier

Le budget du projet de recherche s'élève à 23 000€. Grenoble-Alpes Métropole finance le projet de recherche.

Ce projet s'insère dans le programme européen City-zen développé par Grenoble et Amsterdam et soutenu financièrement par la Commission européenne dans le cadre du 7^e programme-cadre de recherche et de développement technologique.

Eléments facilitateurs pour l'initiative

Plusieurs éléments ont facilité la mise en œuvre de cette initiative :

- Une **confiance mutuelle** de la Métropole et de l'Université, provenant de précédentes collaborations réussies
- Une **appétence des chercheurs** qui suivent le programme Mur|Mur de longue date et souhaitaient l'étudier pour confronter leur vision théorique au réel.
- Un **financement européen**, qui a couvert l'intégralité du financement apporté par la Métropole
- Une **collaboration très autonome entre l'ALEC et l'université**, véritables acteurs du projet de recherche qui permet de limiter la charge de suivi administratif pour la Métropole
- Un **chef de projet de la Métropole** qui lui-même de labo de recherche.

Freins, difficultés rencontrées et solutions

Plusieurs éléments ont compliqué la mise en œuvre de cette initiative :

- Des **résultats non-conclusifs pour l'instant** (la prise de décision est complexe, il existe une part de non-rationalité que les chercheurs ne parviennent pour le moment pas à expliquer)
- Des **différences culturelles sur le niveau d'exigence attendu**, qui oppose des chercheurs attachés à être le plus rigoureux possible (et s'inscrivant dans le temps long) à la Métropole qui a besoin de résultats exploitables rapidement pour bien rester en phase avec le déroulement du programme Mur|Mur (quitte à ce qu'ils soient moins rigoureux)
- Le **coût de traitement de la demande de subvention** (coût de réunion, de transfert d'information, administratif, etc.), qui s'avère presque égal au montant accordé.

RéPLICABILITÉ DE L'INITIATIVE

Plus éléments sont à prendre pour répliquer cette initiative. Il est important d'expliciter dès le départ les attentes de chacun et le niveau d'exigence concernant la rigueur des résultats. Il est nécessaire d'apprendre à se connaître et anticiper les différences culturelles entre le monde de la recherche et celui de l'action publique. Il est important d'anticiper les coûts de traitement de la demande de subvention et de suivi du projet par la Métropole. Dans le cas contraire, ils représenteront des coûts cachés, notamment en termes de temps-homme consacré au projet par la Métropole.